

Souaréba DIABY GASSAMA

La finance islamique dévoilée

Essai

AVANT-PROPOS

C'était en 2008 que j'entendais parler pour la première fois de finance islamique. A l'époque, je passais mon baccalauréat, et je voulais intégrer une de ces grandes écoles qui, comme chacun sait, coûtent cher. Étant issu d'un milieu modeste, la seule solution qui m'était offerte était le crédit bancaire. Cependant, averti de la guerre que lance Dieu et Son Prophète aux usuriers, j'ai préféré rechercher une alternative. C'est ainsi que je tombais sur la finance islamique. Enfin un prêt sans intérêts et halal ! J'étais, comme beaucoup, très heureux et impatient d'en voir l'apparition et pensais que c'était là une bonne chose pour les musulmans, comme pour ceux qui ne le sont pas, vu les dommages incroyables que provoque l'usure pourtant prohibée par toutes les religions. Or les juifs et les chrétiens y ont renoncé ; et les Grecs, bien qu'ayant vu naître Aristote et sa critique de la chrématistique, n'ont pas fait mieux. Ils doivent sûrement s'en mordre les doigts.

Mais très rapidement, des doutes naquirent dans mon esprit ; et, petit à petit, je me suis rendu compte du caractère non-islamique de toute finance. Or on ne transmet point à autrui un sentiment, mais bien plutôt des concepts intégrés dans un raisonnement clair. Aussi, ce n'est que cinq ans plus tard que je formalisai mes doutes dans le court essai que voici, me permettant ainsi d'affirmer que la finance islamique n'est pas islamique et qu'elle ne pourra jamais y prétendre.

**S. D.G.
Toulouse, France
Mars 2013**

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Généralités sur la finance islamique..... | 1 |
| Définition de l'usure..... | 2 |
| Exposé du financement des banques conventionnelles et islamiques..... | 3 |
| Définition de la <i>mourabaha</i> , présentation d'exemples concrets tirés d'organismes de financement islamique et qu'elle n'est point un véritable acte de commerce..... | 7 |
| Conclusion..... | 10 |

ANNEXE

| | |
|---|----|
| Exposé de la méthodologie employée (texte traduit par nous-même) : Imran N. Hosein, <i>Le But de la Quête Spirituelle et la Sourate al-Fâtiha</i> , titre original « The Purpose of The Spiritual Quest and Sura Fatiha », 2008..... | 12 |
|---|----|

Généralités sur la finance islamique

La première caractéristique d'une banque islamique est le fait qu'elle se dise *banque* sans toutefois recourir à l'*intérêt usuraire*, puisque les préceptes de l'islam sur le sujet sont très clairs¹. Pourtant, on définit usuellement la banque comme étant l'institution dont l'activité consiste en le commerce de l'argent : ainsi, est-il conceptuellement possible de marier les termes de « *banque* » et « *islamique* » ? L'idée devrait normalement faire violence à l'esprit de tout croyant. Et pourtant...

Les promoteurs de la finance islamique soutiennent par ailleurs que les profits engrangés par la banque sont connus et acceptés entre les parties contractantes et que cela prouve le caractère éthique de la finance islamique. Mais il n'est pas besoin d'aller bien loin pour voir que même lorsqu'on contracte un prêt auprès d'un organisme de financement conventionnel, on nous fournit un tableau d'amortissement² où sont clairement indiqués les intérêts - c'est-à-dire les profits de la banque.

De plus, la finance islamique se refuse à participer de quelque manière que ce soit aux secteurs dits *haram*³, tels que la pornographie, le porc, l'armement etc., mais aussi à la spéculation et aux contrats fondés sur l'incertitude.

Un point tout aussi intéressant : un produit financier islamique est nécessairement fondé sur un produit tangible. Nous n'aurions probablement pas connu la *même* crise de 2008 (dite des subprimes) si toute la finance avait été islamique.

La finance islamique est la seule à *déclarer* proposer un partage équitable des profits et des pertes.

Chacune des institutions financières islamiques est dotée d'un *Sharia Board*, instance interne ou externe où siègent des oulémas ayant étudié durant de longues années le droit islamique et qui sont chargés de *halaliser* tout produit financier proposé par la banque.

1 « Ceux qui pratiquent l'usure se présenteront, le Jour de la Résurrection, comme des aliénés possédés par le démon et ce, pour avoir affirmé que l'usure est une forme de vente, alors que Dieu a permis la vente et interdit l'usure. Celui qui, instruit par cet avertissement, aura renoncé à cette pratique pourra conserver ses acquis usuraires antérieurs et son cas relèvera du Seigneur ; mais les récidivistes seront voués au Feu éternel. Dieu réduira à néant le profit usuraire et fera fructifier le mérite des aumônes. Dieu hait tout impie endurci et tout pécheur. » Coran, II, versets 275 et 276, traduction par M. Chiadmi, éditions Tawhid, 2004.

2 article L.312-8 du Code de la consommation, points 2bis et 2ter

3 En français : illicite, interdit. Contraire de *halal*.

Définition de l'usure

Usure, en français moderne, a pris la signification de taux d'intérêt abusif. Originellement, usure et intérêt étaient synonymes. En arabe, le terme employé est *riba*, mais ce concept englobe celui d'usure et même le dépasse. Ainsi, dans le reste de l'essai, nous emploierons le terme d'usure, entendu comme synonyme d'intérêt et comme une des acceptations de *riba*.

L'usure, ou encore intérêt, se définit ainsi selon les organisations internationales :

Le terme "intérêt" est utilisé pour indiquer le prix payé pour l'utilisation de l'argent. Il est également utilisé pour représenter le pourcentage gagné par un investisseur dans une opération productive. Du point de vue du prêteur, le taux d'intérêt est le rapport entre le profit reçu et l'investissement sur une période de temps, qui est une contribution au risque de perte, aux coûts administratifs et aux gains ou profits bruts. Du point de vue de l'emprunteur, le taux d'intérêt peut être exprimé comme le rapport entre la quantité payée pour l'utilisation des fonds et la quantité de fonds nécessaire. Dans ce cas, le taux d'intérêt doit être inférieur aux gains escomptés.

Toute transaction impliquant un taux d'intérêt à verser ou à percevoir est strictement prohibée en islam. Mais il y a aussi les transactions où le taux n'est pas déclaré, et qui sont tout aussi prohibées. C'est, par exemple, ce que font certaines compagnies d'assurance : la prime d'assurance sur l'année est d'un tel montant si vous payez en une ou en deux fois ; et si vous payez mensuellement, la prime d'assurance sur l'année augmente subitement. Pourtant il n'est fait aucune mention du taux. C'est de l'usure dissimulée : la compagnie d'assurance se croit fondée à augmenter la prime du simple fait qu'elle doit attendre, ou plutôt, parce qu'elle vous octroie du temps pour payer, vous devez payer davantage ; bref, l'usure est l'affirmation selon laquelle l'argent peut croître du simple écoulement du temps, sans travail, sans effort.

Il y a encore d'autres cas d'usure, auxquels on ne pense spontanément. Citons le simple fait de déposer ses fonds en banque : chaque année, vous recevrez une rémunération. Et plus vous renoncerez à vos fonds de manière durable et risquée, plus la rémunération sera élevée. C'est qu'en fait, vous prêtez votre argent à des organismes financiers qui l'utilisent en Bourse. Et parce que vous leur prêtez, vous recevez votre taux d'intérêt.

Parmi ces cas figure également *l'escompte de règlement*. Il s'agit d'une réduction financière. Parce qu'au lieu de payer le fournisseur à 30 jours, 60 jours ou encore 90 jours fin de mois, vous le payez à la livraison, vous bénéficierez d'un escompte, donc d'une réduction du prix. C'est une certaine usure, car là-encore, selon le temps alloué pour le paiement, le montant évolue. Ce cas d'escompte, nous le faisons souvent entre particuliers. N'est-il jamais arrivé à personne d'entre nous, ou de notre entourage, de demander un geste parce que nous payons cash, et pas dans plusieurs jours ? Ainsi, nous avons tous intériorisé l'adage selon lequel *le temps est de l'argent*.

Comme nous le voyons, l'usure est quasi-universelle, ainsi que le prophétisait Muhammad (paix et bénédictions de Dieu sur lui – pbsl) voilà 14 siècles.

Du financement des banques

à propos de l'amont de la filière

Le mécanisme de création de monnaie trouve son origine dans les crédits accordés par les banques. Le principe du crédit consiste à transformer des créances sur les agents non bancaires en moyens de paiement immédiatement utilisables. Concrètement, lorsqu'une banque consent un crédit à un client X, ce dernier dispose d'un dépôt à vue, dans cette banque, égal au montant M de la somme prêtée. De son côté, la banque acquiert en contrepartie une créance sur le client X. Il y a donc création de monnaie : la banque n'a pas ponctionné dans ses réserves pour prêter le montant M au client X : elle a inscrit une créance dans son bilan. [...]

Mais lorsque le client X rembourse le crédit M, la banque efface la créance de son bilan : il y a donc à ce moment destruction de monnaie. La création de monnaie n'aura été que provisoire. Il y a donc "création nette" de monnaie uniquement lorsque les nouveaux crédits l'emportent sur les crédits remboursés. [...]

La demande de crédit, et donc la création monétaire, suit de près l'activité économique. En période d'expansion, la masse monétaire, dopée par les investissements et les dépenses des agents économiques, va augmenter, et inversement en période de repli de l'activité.

Le principal instrument de la banque centrale est la modulation des taux d'intérêt. En augmentant ou en baissant ses taux directeurs, la banque influe sur le coût de refinancement des banques commerciales sur le marché monétaire, sur lequel s'échangent des titres à court terme contre de la monnaie "banque centrale". [...]

La banque centrale peut également jouer sur le taux de réserve obligatoire imposé aux banques commerciales : plus celui-ci est élevé, moins la masse de crédits accordés aux agents économiques sera importante. [...]

"Les banques ne se prêtent plus entre elles." Voilà typiquement le genre de phrase que l'on peut lire tous les jours dans les journaux économiques. De quoi parle-t-on exactement ? Le marché interbancaire est le lieu privilégié par les banques pour trouver de l'argent. Ce réseau est immatériel et fonctionne uniquement sur réseaux informatiques, sans salle de marché. Les échéances y sont très courtes : pas plus de vingt-quatre heures. Le principe est le suivant : les banques dont le bilan est excédentaire prêtent leurs liquidités à celles qui en ont besoin, moyennant un intérêt. Ce taux d'intérêt varie en fonction de l'offre et de la demande. Quand les banques ne se prêtent plus entre elles, il y a risque de *credit crunch* (pénurie de crédit).

En situation d'*open market* (c'est le cas dans la zone euro), la banque centrale peut intervenir sur ce marché afin de faciliter l'obtention des liquidités par les banques ou bien, au contraire, pour leur mettre des bâtons dans les roues : si elle injecte des liquidités, la banque centrale fait baisser les taux d'intérêt et facilite les conditions de crédit, et vice versa.

LeMonde.fr

Cet article indique donc que les banques commerciales doivent faire appel soit à la banque centrale soit au marché interbancaire pour se refinancer. Dans le cas où elles s'adressent à la banque centrale, elles lui empruntent à un certain taux directeur et ensuite prêtent cet argent à un taux supérieur, afin de couvrir leurs dépenses et de réaliser un bénéfice. Dans l'autre cas, c'est selon leur situation en terme de liquidités.

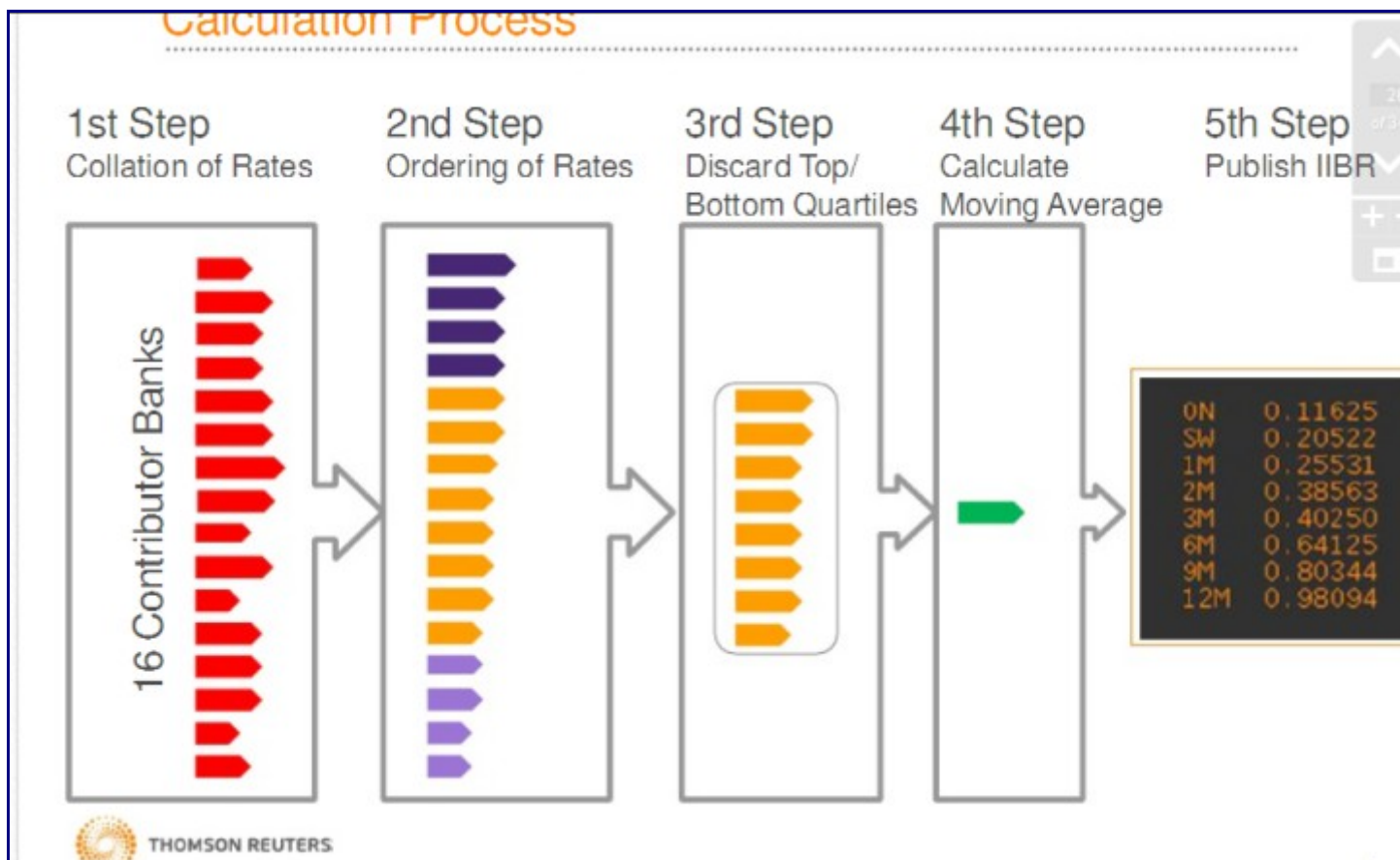
Nous voyons aussi que les banques commerciales ont toutes des dépôts (réserves obligatoires) à la banque centrale et que ces dépôts influent sur la quantité de crédits qu'elles peuvent délivrer. Nous voyons aussi que les banques commerciales doivent faire appel à la banque centrale et au marché interbancaire pour se refinancer.

Comment fonctionne la banque islamique dans ce système ?

Étant donné que la banque islamique est avant tout une banque commerciale, elle est assujettie aux mêmes impératifs. Elle doit nécessairement se refinancer, soit à la banque centrale, soit en s'adressant au marché interbancaire. C'est le système financier moderne qui le veut.

Auparavant, c'était en s'appuyant sur le LIBOR que les banques islamiques s'échangeaient l'argent. Le LIBOR (London InterBank Offered Rate – *Taux interbancaire pratiqué à Londres*) est le taux d'intérêt auquel les banques londoniennes se prêtent des devises sans garantie. Mais la *haramité* du procédé était si criante que les institutions financières islamiques en sont venues à imaginer un nouveau subterfuge : l'IIBR, fixé par l'organisme Thomson Reuters.

L'*Islamic Interbank Benchmark Rate* (IIBR) est le taux censé remplacer le LIBOR. On se demande comment cela pourrait-il se faire puisque le LIBOR est un taux d'intérêt. Mais c'est sans compter sur la créativité incroyable de certains oulémas : « *l'IIBR n'est pas un taux d'intérêt mais un **taux de profit*** ». Examinons.



Cette présentation de Thomson Reuters expose la fixation de l'IIBR. C'est donc que 16 banques islamiques s'approvisionnent en dollars, mais chacune à des taux différents. Ensuite, Thomson Reuters récupère les données, retire les quartiles supérieurs et inférieurs ; enfin, à partir de ce qui reste, l'agence établit une moyenne. Et ce sera par cette moyenne des taux d'approvisionnement en dollars que Thomson Reuters fixera l'IIBR.

IIBR VS. LIBOR

The table shows actual IIBR rates versus LIBOR over same tenors for November 29, 2011

| IIBR | Overnight | Spot week | 1 month | 2 month | 3 month | 6 month | 9 month | 1 year |
|----------------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Timestamp | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid |
| Nov 29 (11:00) | | | | | | | | |
| Makkah | 0.11563 | 0.22750 | 0.32250 | 0.43625 | 0.50625 | 0.74125 | 0.95000 | 1.11875 |

| US\$ LIBOR | Overnight | Spot week | 1 month | 2 month | 3 month | 6 month | 9 month | 1 year |
|----------------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|----------|---------|
| Timestamp | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid | Bid |
| Nov 29 (11:00) | 0.14500 | 0.19506 | 0.27022 | 0.38694 | 0.52694 | 0.74583 | 0.905000 | 1.06600 |

Nous remarquons dans ce graphique de Thomson Reuters que l'IIBR évolue de manière croissante selon la durée de temps pendant lequel l'argent est prêté. Pour un mois, la banque islamique en aura pour 0,32% alors que pour 6 mois, le taux grimpe à 0,74%. Cela répond encore une fois très exactement à la définition que nous donnions de l'usure.

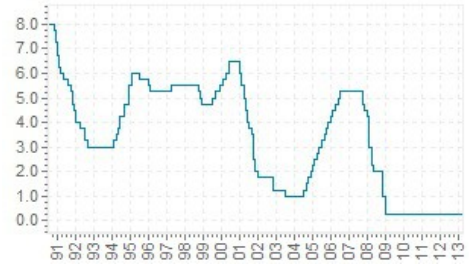
En guise de conclusion à cette partie, intéressons-nous à la raison qui les a poussé à créer l'IIBR. Cette citation provient du même document d'où ont été extraits les graphiques.

4. Why is being independent important for Islamic finance?

It is important for two reasons. On an economic level, now more than ever, conditions in Europe or the United States do not necessarily reflect the conditions in the Middle East funding market, although there will be inevitably be connection as global financial markets are also intertwined. On an industry level, the use of an interest-based benchmark has long remained a point of contention, resulting in negative perceptions of the industry on the part of consumers. The IIBR will remove a lot of the doubts and hesitation in the minds of customers of Islamic finance.

**D'un point de vue industriel, l'usage d'un taux fondé sur l'intérêt a longtemps été un point posant problème, causant des a priori négatifs sur l'industrie [financière] de la part des consommateurs. L'IIBR va mettre fin à beaucoup de doutes et d'hésitations dans les esprits des consommateurs de la finance islamique.*

D'ailleurs, il suffit de considérer que les banques, avant de recourir à l'IIBR, doivent obtenir des dollars, comme l'affirme le très réputé cabinet d'avocats d'affaires *Ashurst*⁴. En effet, la Réserve Fédérale Américaine ne prête pas gratuitement : il faut lui verser un intérêt. Je fais ici fi du fait qu'utiliser le dollar, c'est permettre aux États-Unis d'Amérique de s'endetter gratuitement, pour notamment faire la guerre aux pays musulmans.



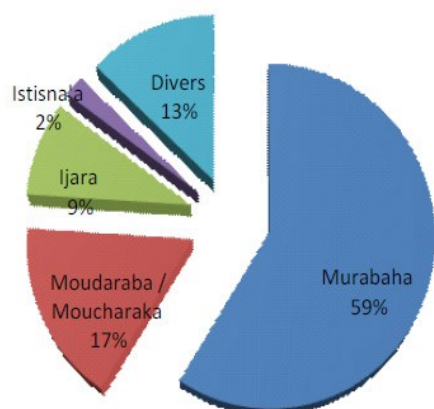
Graphique Global-Rates.com sur l'évolution du taux directeur de la FED sur 22 ans.

Après avoir montré que l'amont de la filière est forcément haram, nous pourrions nous arrêter ici. Mais nous voulons enlever toute espèce de doute ; aussi, nous intéresserons-nous désormais à l'aval de la filière, en ciblant le produit le plus populaire : la *mourabaha*.

4 Rechercher sur internet pour davantage de précisions.

De la mourabaha

à propos de l'aval de la filière



Il y a quatre produits financiers principaux en finance islamique, ainsi que l'indique l'administration fiscale française. L'*ijara*, l'*istisna*, le *sukuk* d'investissement et enfin la *mourabaha*. Nous ne nous étendons pas sur les trois autres puisque la mourabaha est le produit financier le plus populaire.

Source : *Rapport moral sur l'argent dans le monde (2005)*, Association d'Économie Financière.

La mourabaha, ainsi que la définit le cheikh Mouhammad Patel, rédacteur du site finance-muslim.com, est :

[...] un **contrat de vente** qui a ceci de particulier que la marge de profit qui est réalisée par le vendeur est connue de l'acheteur. Même si telle n'était pas sa fonction à l'origine, ce contrat a été employé pour servir de **mode de financement alternatif au crédit à intérêt** dans le domaine de la finance islamique : ainsi, plutôt que d'octroyer un prêt rémunéré pour financer l'acquisition d'un bien, la banque achète celui-ci et le revend à son client, au comptant ou à crédit, avec une **marge de profit définie**.

Pour infirmer ou confirmer cette définition, il convient de réaliser des simulations de mourabahas. Nous en avons nous-mêmes fait deux : une sur le site du Groupe 570, et l'autre auprès de l'Islamic Bank of Britain. *N'hésitez surtout pas à faire vos propres simulations.*

1. Groupe 570

Il s'agit ici de l'entreprise fondée par Anass Patel, l'une des pointures de la finance islamique en France.

Nous avons simulé ici une mourabaha immobilière portant sur un montant de 220000 euros et un apport personnel de 10000 euros. Dans la première simulation, nous disons vouloir rembourser en 5 ans, et dans la seconde, en 6.

| | | |
|--------------|----------|---------|
| Principal | 220000 | 220000 |
| « Marge » | 42687,57 | 49016,8 |
| Durée (mois) | 60 | 72 |

2. Islamic Bank of Britain

L'IBB existe depuis 2004 au Royaume-Uni. C'est la première banque en Occident à se réclamer entièrement des principes islamiques. Vérifions.

Ici, nous avons affaire à un produit qui ne finance que 80% du bien immobilier. Le reste doit être apporté par le demandeur. Nous avons simulé l'emprunt de 60000 livres sterling sur 10 et 13 ans.

| | | |
|--------------|-------|----------|
| Principal | 60000 | 60000 |
| « Marge » | 13548 | 17916,77 |
| Durée (mois) | 120 | 156 |

Que nous indiquent ces données ?

Nous remarquons que lorsque nous contractons une mourabaha et que nous mettons plus de temps à rembourser, le coût de la mourabaha s'allonge. Or c'est la définition même de l'intérêt que nous avons donnée plus haut. Nous devons payer davantage, même si nous empruntons la même somme, dès lors que pour rembourser, nous demandons davantage de temps. C'est donc que ces banques islamiques prétendent que le temps a de la valeur, ou que l'argent peut faire de lui-même de l'argent, et ceci, en contradiction avec les principes mêmes de l'islam.

Nous comprenons enfin que ce ne sont pas des commerçants mais bien des banquiers, dont le métier consiste en le commerce de l'argent pour de l'argent, puisque la plus-value du commerçant ne dépend pas du temps, alors que celle du banquier varie selon le temps durant lequel ses capitaux sont mobilisés.

En effet, sur 5 ans, le taux d'intérêt (ou plus pudiquement *de marge*) que pratique le Groupe 570 s'élève à 7,21%. Sur 6, il tombe à 6,86%. Quand à celui de l'IBB, il est, sur 10 ans, à 4,19% ; sur 13 ans, il reste pratiquement inchangé.

A titre informatif, il faut savoir qu'en 2013, les taux d'intérêt pour un emprunt immobilier en France *sur 15 ans* sont en moyenne de **2,4%**. Si donc on veut faire la guerre à Dieu et à Son Prophète, autant la faire à moindre coût⁵.

Néanmoins, les banques islamiques persistent à se dire commerçantes en lieu et place d'usurières. Or si leur activité relevait réellement du commerce, comment expliquer que l'État français et l'État marocain ne les assujettissent pas à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ? En effet, tout *véritable* commerçant le sait : il vend ses produits 20% plus cher que le prix hors taxe du fait de la TVA qu'il reverse à l'État. Si donc la banque islamique, qui se dit commerçante, n'inclut pas de TVA dans ses transactions de mourabaha, qu'en conclure, sinon qu'elle trompe son client musulman ? Un véritable commerçant pourrait alors profiter

5 « O vous qui croyez ! Craignez votre Seigneur et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes des croyants sincères ! Et si vous ne le faites pas, attendez-vous à la guerre de la part de Dieu et de Son Prophète. Mais si vous vous repentez, vos capitaux vous resteront acquis. » Coran, II, versets 278 et 279, *ibid*.

de la nouvelle législation, se faire passer pour une banque islamique et bénéficier des mêmes avantages : vendre un produit 20% moins cher car il n'y aurait pas de TVA à appliquer. On imagine la catastrophe pour les finances publiques, puisque la TVA est l'une des principales ressources des États. Pourtant, les commerçants en France sont et resteront assujettis à la TVA, alors que les banques islamiques ne le sont pas et ne le seront jamais. Ainsi, comprenons bien que la mourabaha n'a rien d'une vente : elle est essentiellement un crédit. C'est d'ailleurs à cette conclusion qu'aboutit l'administration fiscale française dans son Bulletin Officiel des Impôts n°78 daté du 24 août 2010, en la section 2, alinéa 13 :

Sur le plan économique, le Revenu du Financier constitue la rémunération d'un différé de paiement assimilable, sur le plan fiscal, aux intérêts dus durant cette période dans le cadre d'un financement conventionnel.

En effet, le fisc français retient que le coût de la mourabaha évolue selon la période de temps durant laquelle sont mobilisés les fonds ; or le seul autre produit dont le prix évolue ainsi est le crédit conventionnel ; c'est pourquoi, de même qu'un crédit conventionnel n'est pas assujetti à la TVA, de même la mourabaha, qui n'est donc qu'un crédit à intérêts, ne pourra l'être, à moins d'admettre qu'un *différé de paiement* puisse constituer une marchandise.

Conclusion

Nous avons commencé par exposer les caractéristiques essentielles de la finance islamique. Elle a, comme dirait l'un de ses promoteurs en France⁶, cinq piliers : trois négatifs, et deux positifs. Citons : prohibition de l'usure, des investissements dans l'illicite et de la spéculation ; obligation de partage des profits et adossement à un actif tangible.

Il a fallu définir l'intérêt pour savoir de quoi nous parlions. C'est la « *somme qui rémunère un créancier pour l'usage de son argent par un débiteur pendant une période déterminée*⁷ ».

Il s'agissait ensuite de montrer brièvement le fonctionnement des banques islamiques. *Comment se financent-elles ? Auprès de qui ?* Pour tout esprit sain, savoir qu'une banque islamique se finance auprès des banques centrales qui prêtent moyennant un intérêt suffit à démontrer le caractère non-islamique de toute finance et que la monnaie actuelle est sans aucun doute haram. En terre d'Islam, comme *presque* partout ailleurs, la monnaie était une commodité⁸ ayant la particularité de contenir sa valeur en elle-même, attribuée par Dieu. Aujourd'hui, nous parlons de *monnaie fiduciaire*, c'est-à-dire d'une monnaie dont la valeur ne repose que sur la confiance de ceux qui l'utilisent. Est-ce à dire qu'il ne faille en utiliser aucune ? D'un point de vue macro-économique, c'est clairement impossible. Les règlements internationaux se font surtout en dollars ou en euros. Il existe quelques contre-exemples, comme l'Iran qui vient de commencer à vendre son pétrole en or aux indiens, mais cela ne saurait s'ériger en modèle. Saddam, qui avait boycotté le pétrodollar pour l'euro, l'a payé de sa vie. Ce ne sera donc que dans des cercles restreints qu'on pourra revenir à la monnaie *sunna*⁹, c'est-à-dire à valeur intrinsèque. Mais ceci exige une certaine prise de conscience, qui même dans les grandes écoles n'est guère encouragée.

Muhammad (pbsl) a prophétisé que le temps de Dajjâl sera l'époque de l'usure universelle et qu'on ne trouvera personne qui ne soit concerné par ce fléau. Et bien qu'il y aura des gens qui diront qu'ils n'y touchent pas (*i.e. qu'ils n'empruntent ni ne prêtent à intérêts*), le Prophète dit de ces derniers qu'ils auront très sûrement la « *poussière de riba* » sur eux. Ne sommes-nous pas en plein en cette époque ? Puisque la monnaie actuelle est haram, comment donc pourrait-il y avoir une finance islamique ? Bien que nous n'ayons pas le choix de l'utiliser, et tout en admettant qu'elle est haram, pourquoi ne pas en faire l'usage strictement minimal ? Lorsque nous nous trouvons en situation telle que nous devons manger du porc alors que cela nous est normalement interdit, allons-nous en faire des grillades, ou bien en manger le moins possible¹⁰ ? Ces questions ont trop longtemps été éludées.

6 Anouar Hassoune, vice-président de Moody's France, l'agence de notation qui décide du taux auquel les États empruntent sur les marchés.

7 Définition du Robert 2010

8 Or, Argent, Blé, Dattes, Riz, etc.

9 Tradition, et on sous-entend ici du Prophète (pbsl)

10 « Il vous interdit seulement de consommer la bête morte, le sang, la viande de porc et celle de tout autre animal sur lequel on aura invoqué un autre nom que Celui de Dieu. Cependant, si on se trouve contraint d'en consommer par nécessité, et non par insoumission ni désinvolture, on ne commet aucun péché, car Dieu est Clément et Miséricordieux. » Coran, II, verset 173, ibid.

Puis nous avons montré que les banques islamiques ont utilisé le LIBOR qu'elles ont tout récemment remplacé par l'IIBR, et que ce prétendu *taux de profit* répondait exactement à la définition de l'intérêt. Nous poursuivions en nous intéressant à l'aval de la filière avec le produit phare de l'industrie financière islamique : la mourabaha, fallacieusement présentée comme une vente au musulman, alors qu'elle bénéficie des avantages du crédit conventionnel auprès du fisc, qui d'ailleurs ne fait officiellement pas de différence entre les deux.

Nous avons volontairement éludé la moudaraba/moucharaka, peut-être le seul produit financier de cette industrie qui pourrait trouver grâce à nos yeux. Il est en effet difficile d'imaginer une banque qui se contenterait d'investir réellement dans le capital d'une entreprise : ce n'est pas assez rentable - sinon, pourquoi y aurait-il 12 fois le PIB mondial investi en produits dérivés ? Nous admettons communément qu'une entreprise puisse ne pas réaliser de bénéfices sur plusieurs exercices. Une banque a-t-elle la même patience, sachant qu'elle doit elle aussi verser un intérêt sur l'argent qu'elle a emprunté auprès de la banque centrale ? Ainsi, les banques préfèrent rester dans l'abstrait, prêter et recevoir l'intérêt, sans aucun regard sur la manière que l'emprunteur emploiera pour obtenir cet intérêt puisqu'elles savent, presque intuitivement, que l'intérêt qu'elles exigent est illégitime mais aussi inexistant car il faudra un autre crédit pour rembourser les anciens (*en effet, toute la masse monétaire est crédit, mais parce que la banque exige crédit+intérêt, il n'y aura jamais assez, d'où la spirale du crédit*). De plus, si la société fait faillite, il est sûr que la banque perd son argent puisqu'elle n'est, en fin de compte, qu'un actionnaire. C'est pourquoi elles feront avant tout de la mourabaha, c'est-à-dire un crédit déguisé, plutôt que d'investir et d'être une véritable partie prenante dans l'économie.

Le cheikh al-Albânî (que Dieu lui fasse miséricorde pour cela) a pourtant émis des *fatawa*¹¹ condamnant la mourabaha, mais il est facile de se réclamer d'un ouléma d'un autre avis, pour ensuite espérer se défaire de toute responsabilité devant Dieu, alors qu'on ne recherchait en fait qu'un ouléma accommodant. Ce genre de comportement, inapproprié, injuste et risqué à bien des égards, indique un certain aveuglement spirituel. Et ce n'est que sur cet aveuglement spirituel, dont le corollaire est le matérialisme, que peuvent prospérer les banques islamiques. C'est pourquoi nous terminerons cet essai par le texte suivant du cheikh Imran Hosein, à vocation de revivification des cœurs, et dans lequel il préconise de voir avec ses deux yeux (l'oeil externe et l'oeil interne, c'est-à-dire le *conceptuel* et l'*intuitif*) afin de n'être point des bêtes, mais des hommes aptes à comprendre les enjeux de l'époque moderne, dont l'une des manifestations est l'esclavage économique au moyen de l'usure. Voir grâce à la Lumière de Dieu nous permettra à *chacun* d'entre nous, lettrés comme illettrés, oulémas ou simples croyants, de nous guider et d'éviter les pièges de *Dajjâl*.

11 Pluriel de <fatwa>, décret-avis religieux.

Le but de la quête spirituelle et la sourate al-Fâtiha,

*du cheikh Imran N. Hosein,
traduit de l'anglais par S. Diaby Gassama*

Nous commencerons par le Nom Béni de *Allâh* [Dieu], nous Le prions et nous Le glorifions comme Il se doit d'être glorifié et nous prions pour que la paix et la bénédiction soit sur tous Ses nobles messagers et en particulier le dernier d'entre eux, le Prophète béni Muhammad (paix et bénédictions de Dieu sur lui, par la suite : *pbsl*).

Le Prophète Muhammad (*pbsl*) a averti à propos d'une terrible époque à venir, la pire que l'humanité connaîtra, et ce, depuis les jours d'Adam. Très peu y survivront. Un instigateur terrible et maléfique¹² va tenter de prendre le contrôle du monde. Et c'est de cet instigateur terrible et maléfique que fait allusion Dieu quand Il dit :

Dis : "Je cherche protection auprès du Seigneur de l'Aube naissante, contre le mal qu'Il a créé"

Sourate 113 - Versets 1-2

Ce terrible et maléfique instigateur va tenter d'imposer son diktat maléfique et oppresseur sur le monde entier et d'induire en erreur l'humanité. *Il est Docteur ès tromperie*. C'est qu'en ces temps, les choses ne seront pas ce qu'elles semblent être. L'apparence et la réalité seront totalement opposées. C'est ainsi qu'il va faire que le chemin menant au Paradis apparaisse comme menant en Enfer, et que le chemin menant en Enfer apparaisse comme menant au Paradis.

Ceux qui pensent que la connaissance n'est qu'empirique seront incapables de percevoir la tromperie. Ils ne feront que des jugements sur la base de la connaissance empirique et seront trompés. Ils se croiront sur le droit chemin alors qu'ils s'approchent plutôt de l'Enfer, sans même s'en rendre compte. [...]

Le but ultime de cette vie, qui n'est autre qu'une quête spirituelle, est l'acquisition de connaissance spirituelle.

La connaissance spirituelle nous vient lorsque la connaissance empirique et la connaissance intérieure sont harmonieusement imbriquées. Dieu fait référence, dans le Saint Coran, à un peuple n'ayant aucune connaissance intérieure; qui n'est pas en quête spirituelle, ou alors qui l'est effectivement mais sans être conscient du but réel d'une telle pérégrination, en s'imaginant qu'en fin de compte la quête spirituelle a pour finalité la *karamah*¹³ alors qu'elle est **fondamentalement** la recherche de connaissance intérieure. Et Il ajoute, à propos de tels hommes intérieurement aveugles :

*Ils ont des cœurs, mais ils ne comprennent pas ;
Ils ont des yeux, mais ils ne voient point ;
Ils ont des oreilles, mais elles n'entendent guère ;
Ils sont tels du bétail.*

Sourate 7 - Verset 179

12 Il s'agit ici du <massih ud-Dajjâl>, le Faux Messie, celui qui essaiera de se faire passer pour Jésus, fils de Marie, Véritable Messie et Verbe de Dieu.

13 Faits qui se rapportent à ce que les Prophètes ont accompli comme miracles.

Ce genre d'hommes, qu'on retrouvera en abondance en cette époque, est tout à fait comparable aux bestiaux. Eh oui, même un docteur de l'Université du Cap !

Non, ils sont mêmes pires.

Ils sont donc même plus égarés encore que les bestiaux. Or c'est là que réside le but ultime de cette vie.

Ainsi que mon professeur Maulana Dr Muhammad Fazlur Rahman Ansari me l'enseigna, le prophète Muhammad (pbsl) dit :

Redoutez l'intuition, la perspicacité du croyant car lorsqu'il voit, il voit avec la Lumière de Dieu.

Nous pouvons désormais nous intéresser brièvement au sujet de la Lumière de Dieu et comment Elle peut pénétrer dans le cœur.

Tout d'abord Elle n'entrera pas si nous avons du *haram* dans la poche ou si nous avons des fonds déposés sur un compte rémunéré et que nous vivons de l'intérêt, ou que nous escroquions nos clients, ou que nous payions un travailleur le salaire d'un esclave... La purification du cœur est prioritaire et ne peut se produire d'abord que par une conduite vertueuse et droite, c'est pourquoi la *tazkiyyah*¹⁴ précède l'*Ihsân*¹⁵.

Ainsi, certains des compagnons du Prophète béni étaient en voyage et la nuit tomba. Ils étaient épuisés et affamés. Ils vinrent à une tribu qui n'était pas musulmane. Ces derniers étaient idolâtres ; néanmoins la traditionnelle hospitalité arabe a fait croire aux compagnons qu'ils pourraient être bien reçus. Pourtant, on leur refusa l'hospitalité, car nul de cette tribu ne voyait d'un bon oeil la nouvelle religion, l'*Islâm*.

Eh bien ! Ils s'installèrent tout de même pour passer la nuit. Mais durant cette nuit, un serpent mordit le chef de la tribu dont aucun des membres n'avait le remède. Il serait mort au matin. Alors ils se rendirent auprès des compagnons du Prophète et demandèrent : "*Auriez-vous quoique ce soit pour nous aider ? Notre chef va mourir.*" A quoi ils répondirent : "*Puisque vous nous avez si mal traités, si nous vous aidons, vous devrez en payer le prix.*"

- Combien ?
- Cent moutons.
- Très bien.

Un des compagnons s'approcha et récita sourate al-Fâtiha, il souffla sur le chef qui fut guéri. Alors ils récupérèrent les cent moutons et retournèrent à Médine. Ils allèrent au Prophète et lui dirent :

- "O Messager de Dieu ! Voici ce qui s'est passé [ils lui racontèrent]. Pouvons-nous garder les moutons ?"
- Oui. Gardez les moutons parce qu'on rémunère habituellement un service pour moins que ce que vous avez fait."

Et il ajouta à cela que dans la sourate al-Fâtiha, il y a un remède à toute maladie.

Ainsi, sourate al-Fâtiha n'est pas seulement *Fatihatul Kitab*¹⁶, elle "ouvre" bien davantage que le livre. En fait, elle ouvre l'accès à la Lumière de Dieu parce que sourate al-Fâtiha est un remède à toute maladie, c'est ce qui se déduit logiquement de ce qui va suivre.

14 Purification.

15 Excellence du comportement.

16 « celle qui introduit le Livre », c'est-à-dire le Coran

*Dieu est Le Guérisseur*¹⁷. De Lui provient la guérison, seul Lui peut guérir. Pas les hôpitaux, pas le docteur, Seul Dieu peut guérir. D'où il sort que si la sourate al-Fâtiha *atteint* Dieu, alors sourate al-Fâtiha pourra permettre à l'invocation d'être acceptée. C'est alors que toute maladie pourra être guérie.

Ce ne sont point mes mots, ce sont les mots de celui à qui a été enseigné le Coran.

Intéressons-nous à savoir comment sourate al-Fâtiha peut ouvrir la Voie vers Dieu pour comme *atteindre* Dieu.

C'est Lui qui a créé pour vous tout ce qui existe sur la Terre et qui, ensuite, S'est occupé du firmament pour en tirer avec harmonie Sept Cieux
Sourate 2 - Verset 29

Il y a désormais entre Son Trône et notre monde ces Sept Cieux. Il conclut ensuite avec ces versets :

Et Il [Dieu] est sur toute chose ...

Il ne dit pas Dominateur ou Omnipotent. Il dit :

Et Il [Dieu] est sur toute chose Connaisseur (ou Il est Omniscient).

Nous disions qu'entre notre monde et le Trône, il y a les Sept Cieux. Dieu les a par ailleurs décrit comme comportant de la Lumière, car n'a-t-Il pas dit :

Dieu est la Lumière des Cieux et de la Terre
Sourate 24 - Verset 35

Donc les Sept Cieux ont de la Lumière. Mais plus loin il fait mention dans le Coran de :

Sept Versets qu'on répète à chaque Salât...
Sourate 15 - Verset 87

...qui sont constamment récités ! Le Prophète Muhammad (pbsl) nous enseigne qu'il s'agit là des sept versets qui composent sourate al-Fâtiha. Je me suis souvent demandé pourquoi le Prophète Muhammad (pbsl) était si différent en récitant sourate al-Fâtiha, car il l'a toujours prononcée chaque verset séparément.

[...] La réponse est qu'il y a Sept Versets qui se rapportent à Sept Cieux. C'est que la sourate al-Fâtiha n'est pas seulement *Fatihatul Kitab*, mais aussi *Fatihatus Samawat*¹⁸. Chaque verset de la sourate al-Fâtiha ouvre un des Sept Cieux et à la fin de la récitation, si nous disons "Amîn", et que nous n'avons pas d'argent provenant du haram dans la poche, que nous payons le domestique africain à un salaire honorable, que nous ne laissons pas tromper par la *mourabaha* (qui prétend être halal mais qui est en réalité de l'usure dissimulée, et c'est ce que font toutes les banques islamiques), ainsi donc, si nous remplissons ces conditions, notre Fâtiha atteindra le Trône.

Si al-Fâtiha débute la *Salât*¹⁹, la *rak'a*²⁰ et que nous la récitons chaque verset pris indépendamment des autres **avec le cœur** - c'est ce qu'on appelle *vivre sa religion* - alors notre récitation va monter dans les Cieux; alors nous ne penserons plus aux embouteillages dans lesquels nous étions avant d'arriver à la maison, nous ne penserons plus au business qu'on aurait du faire ou qu'on devrait faire, ou encore à "*elle n'aurait pas du mettre tant de poivre dans le plat*". Si donc nous nous concentrons sur chaque verset de la sourate al-Fâtiha, notre récitation sera comme transportée à travers les

17 L'un de Ses 99 Noms-Attributs.

18 Celle qui ouvre les Cieux.

19 Prière canonique.

20 Unité de prière.

Cieux. Et quand nous arriverons au *amîn*, nous serons psychologiquement transportés au Trône. Et c'est dans cette situation sublime que le reste de la récitation de la *rak'a'* se produit. On comprend désormais pourquoi le Prophète Muhammad (pbsl) dit :

La Salât est le Mi'raj [ascension] du croyant.

Cela signifie que la *Salât* pourrait être la porte par laquelle la Lumière entrerait dans le cœur. Ainsi, la Lumière descend du Trône à travers les Sept Cieux et finirait dans le cœur du croyant. Et quand cette Lumière pénètre dans le cœur, *c'est que la tazkiyya est faite, venons-en à l'Ihsân.*

Qu'est-ce que l'Ihsân ? Lors de la dernière partie de la vie du Prophète (pbsl), après qu'il ait accompli le Pèlerinage et revenu à Médine, il ne lui restait environ que 81 jours dans sa vie bénie. C'est durant cette époque que les compagnons étaient assis à la mosquée avec le Prophète qu'un étranger vint. Il était de blanc vêtu, ses cheveux étaient noirs mais il était étranger - nul ne le connaissait. Donc si vous êtes un étranger, cela signifie que vous venez d'ailleurs. En ces temps, point de climatisation automatique dans sa Toyota ou sa Honda. Il a donc fallu traverser le désert sur un chameau. Ainsi, si vous êtes étranger, vous devez venir d'ailleurs et avoir de la poussière sur vos vêtements, des cernes, de la barbe, etc. Il n'avait pourtant pas une particule de poussière sur lui. Il n'était pas venu de l'extérieur de Médine et il n'était pas non plus résident de Médine. Alors, d'où provient-il ? Du Ciel ? Ce devait être un moment chargé de suspens. Car il y a quelque chose d'embarrassant, de déconcertant, de mystérieux, d'énigmatique. Un moment inoubliable. **La Sagesse Divine est en action.**

L'étranger s'avança à travers l'assemblée jusqu'au Prophète, il s'assit devant lui, les genoux contre les genoux et nul ne fit mouvement, ce qui constitue une grave faille de sécurité. En effet, Muhammad (pbsl) était le chef d'État et le Prophète de Dieu, et les musulmans venaient tout juste de conquérir la Mecque, ce qui ne manquait pas de mettre en rogne les païens d'Arabie. Ainsi, cet étranger aurait pu être un assassin, probablement envoyé par Washington, et si il avait brandi une dague, nul n'aurait pu l'en empêcher. Donc c'est un grand manquement inexplicable à la sécurité car les compagnons sur Prophète étaient presque en compétition pour le protéger. Ainsi, le caractère embarrassant, déconcertant, mystérieux et énigmatique augmente. Donc l'étranger commence à poser des questions, *mais pas sur la vitesse limite sur l'autoroute !*, il lui pose des questions à propos de l'Islâm, la religion. Il lui pose des questions tout en connaissant les réponses. Qu'est-ce que cela ? Nous savons que nous ne poserons des questions au Messager de Dieu quand on ne connaît pas la réponse. Mais quand on connaît déjà la réponse et qu'on l'interroge et que lorsqu'il donne la réponse, on lui répond que sa réponse est correcte : que sommes-nous ? Un professeur et lui est un étudiant ? L'intrigue se renforce. **Qu'est-ce que l'Islâm ? Qu'est-ce que l'Imân [la foi] ? Qu'est-ce que l'Ihsân ? Quand viendra le Jour du Jugement Dernier ? Quels en seront les signes ?** A chaque fois qu'une réponse était formulée, *"Ta réponse est correcte"*. A la fin des cinq questions, il se leva et partit, de la même manière qu'il entra, sans cérémonie aucune. *"Il nous laissa bouche bée, sans pouvoir prononcer mot !"* Qui était-ce ? Alors le Prophète se tourna vers Omar. *"O Omar, sais-tu qui il était ?"* *"Dieu et Son Messager savent mieux - nous ne savons qui il est."* *"C'était Gabriel [l'Archange]"*, dans un unique moment de l'histoire. Cela ne s'est jamais produit auparavant et ne se reproduira pas. C'est le seul moment dans toute l'histoire dans lequel Gabriel vint dans la forme d'un être humain, non pas devant une seule fille pour lui annoncer *"Tu enfanteras d'un garçon²¹"* qui lui répondit *"Comment donc pourrai-je enfanter puisque qu'aucun homme ne m'a touchée ?"* Pas ce genre d'entrevue. Car là nous parlons d'une rencontre devant tout le monde.

"C'était Gabriel et il est venu vous instruire sur votre dîn²²." Cela s'est passé après que Dieu ait envoyé une révélation déclarant :

21 Il s'agit de Jésus (psl) et de l'Annonciation

22 Religion.

Aujourd'hui, J'ai amené votre religion à son point de perfection ; Je vous ai accordé Ma Grâce tout entière et J'ai agréé l'Islâm pour vous comme religion.
Sourate 5 - Verset 3

"Aujourd'hui" - la mission est donc désormais accomplie.

"J'ai amené votre religion à son point de perfection [...] tout entière." Après ceci, maintenant Gabriel ? Il doit sûrement y avoir une chose d'une importance cruciale, que Dieu devait garder jusqu'à ce que Gabriel vienne parfaire le *dîn*. Qu'est-ce donc ?

Mon professeur Maulana Fazlur Rahman Ansari, lors d'une de ses plus éminentes leçons, dit : "*Ne prenez ni n'étudiez jamais aucun hadîth isolément ; considérez plutôt l'entièreté du corpus en relation avec lui, étudiez-le en établissant les connexions nécessaires entre les hadîths relatifs à un même sujet.*" Ce sujet qui les lie dans un ensemble, il l'appelle *système de sens*. Quand vous avez déterminé le système de sens, il est désormais possible de revenir sur le *hadîth* pris seul pour l'étudier.

Ainsi considérons ces questions comme un tout. De cette manière, nous constatons qu'elles sont divisées en deux parties. La première partie se compose de "**Qu'est-ce que l'Islâm ? Qu'est-ce que l'Imân ? Qu'est-ce que l'Ihsân ?**" constitutives des trois stades de la religion. La seconde partie : "**Quand viendra le Jour du Jugement Dernier ? Quels en sont les signes ?**" En d'autres mots cet *événement-hadîth* nous indique que lorsque cette époque viendra, c'est-à-dire celle du maléfique instigateur (*Dajjâl*) qui commencera à prendre le contrôle du monde et quand le paraître et l'être seront totalement opposés, quand les choses ne seront pas ce qu'elles sont, nous devons alors prendre exemple sur notre Prophète Muhammad (pbsl) quand il leva ses mains et implora son Seigneur en ces termes :

O Notre Seigneur ! Par Ta Bonté, montre nous les choses telles qu'elles sont.

Ainsi nous ne pourrions pas être trompés par ce qui semblerait être. Quand cette époque viendra, quand les femmes seront habillées et tout de même nues, quand cette époque viendra et que les femmes s'habilleront comme les hommes, avec une veste et un pantalon et parfois même une cravate, quand les gens auront en fin de compte des rapports sexuels en public comme les ânes, quand l'alcool sera presque universellement consommé, quand la *riba* [l'usure] sera si présente à travers le monde qu'on ne trouvera pas une personne qui ne soit en train d'en vivre ! Et même si un homme dit "*Je n'y touche pas !*", au moins la vapeur, la poussière de *riba* sera sur lui²³. Quand cette époque viendra donc, quand le temps semblera s'écouler de plus en plus vite, une année s'écoulant tel un mois, un mois tel une semaine, une semaine tel un jour et un jour tel une heure et une heure telle... Les seuls qui survivront à cette époque seront ceux qui auront été capables de voir toute la *tartufferie* de cette époque et qui ne se feront pas avoir. Ils seront ceux qui seront capables d'appréhender la réalité des choses en cette époque, ils seront ceux qui verront par la Lumière de Dieu, **ils seront ceux qui auront voyagé de la route de l'Islâm à celle de l'Imân puis celle de l'Ihsân**. Ainsi, quand on lui demanda : "*Qu'est-ce que l'Ihsân ?*" Le Prophète répondit :

Que tu adores Dieu comme si tu Le voyais car bien que tu ne Le voies point, Lui te voit parfaitement.

Quand le Prophète Moïse était sur le Mont Sinaï, il s'adressa à Dieu et dit :

Seigneur, Montre-toi à Moi pour que Je Te voie !

et Dieu répondit :

Non, tu ne Me verras pas [c'est-à-dire, pas avec ces yeux].

²³ C'est une parole rapportée de Muhammad (pbsl) ; en effet, toute la monnaie provient de la banque centrale qui le prête à intérêts.

Comment donc adorer Dieu comme si je Le voyais alors qu'il est impossible de Le voir ? Ceci est une excellente question.

Les compagnons du Saint Prophète (pbsl) en vinrent à lui poser la question.

- Avez-vous une quelconque difficulté à voir le soleil à son zénith ?"
- Non, répondirent-ils.
- Avez-vous une quelconque difficulté à voir la lune quand elle est pleine ?
- Non.
- C'est ainsi que vous verrez votre Seigneur au Jour Dernier.

Le Coran écrit : "*Tu ne Me verras pas*" or comment un hadith peut-il affirmer "*vous Le verrez*" ? Il semble y avoir une contradiction. Comment la résoudre ? Si nous ne pouvons Le voir avec ces yeux, peut-être avons-nous d'autres yeux ? **Il n'y a pas de question plus importante que celle-ci en l'époque présente.** Maintenant vous commencez à comprendre le véritable but de cette assemblée. Avons-nous d'autres yeux ? d'autres oreilles ?

C'est - voici un grand mot - *l'épistémologie*, consistant en l'étude de la connaissance. Qu'est-ce que la connaissance ? Qu'est-ce qui la rend possible ? D'où provient-elle ? L'instigateur maléfique, qui essaie de prendre le contrôle du monde dans l'époque de fin des temps, soutient que la connaissance ne provient seulement que de sources extérieures - connaissance extérieure. Le Coran dit *non* et établit une autre épistémologie.

Que ne parcourent-ils la Terre pour acquérir des cœurs aptes à comprendre et des oreilles aptes à entendre ?
Sourate 22 - Verset 46

Quand le cœur mort revient à la vie, il sera capable de comprendre avec le cœur ce qui était incompréhensible auparavant.

Quand le cœur mort vient à la vie, il sera capable d'entendre ce qu'il ne pouvait entendre :

En vérité, ce ne sont pas les yeux qui se trouvent atteints de cécité, mais ce sont les cœurs qui battent dans les poitrines qui s'aveuglent.

Ainsi quand la Lumière de Dieu descend, elle n'atterrit que dans le cœur qui a de la foi. Quand nous disons de notre bouche "*Nous adorons Notre Seigneur*" mais en fait dans le cœur nous adorons notre compte en banque - ce n'est pas la foi. C'est comme le riche notable dans la sourate 18 (la Caverne). Il adore Dieu du bout des lèvres mais dans son cœur, il adore ses deux jardins, c'est-à-dire sa richesse. Ce n'est pas cela la foi. Quand la foi pénètre dans le cœur, quand nous adorons sincèrement Dieu - et Il le saura si nous l'adorons sincèrement -, et lorsque la guerre contre l'Islam commencera nous saurons qui sont ceux qui se chercheront une couverture et qui diront "*Non! si je vais par là, je n'aurai pas mon visa américain. Le visa américain m'est plus important que de servir Dieu. Si je vais par ici, je n'aurai pas ma green card²⁴, mon business sera fermé et ils me traiteront de terroriste.*" Il en viendront très vite à dire : "*Non! Je n'en serai pas!*" et en arriver à déclarer à Dieu : "*Non! Nous ne pouvons continuer à Te servir.*"

Mais quand il y a la véritable foi dans le cœur, alors vous aurez une volonté de fer et d'acier, non pas de papier mâché. Vous serez un homme avec un pantalon, pas un short. Cette assise a la volonté de produire des hommes de fer et d'acier, non pas des hommes de papier mâché. Si cette assise spirituelle est tenue chaque semaine, et que nous demeurons des hommes de papier mâché, alors notre assise n'est rien d'autre qu'un acte mécanique; non pas un acte *dynamique*²⁵ produisant des

24 Permis de travail aux USA.

25 Indication du traducteur, lire H. Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience*

hommes de fer et d'acier. Quand donc il y a la foi dans le cœur, Dieu vous teste. Et si vous réussissez ces tests, ces épreuves, alors la Lumière de Dieu pénètre le cœur, vous rendant apte à voir et à n'être point trompé par le paraître. [...]

Que se passe-t-il quand nous avons de la Lumière de Dieu dans le cœur ? Que se passe-t-il quand nous voyons ce que nous ne pouvions voir et que nous ne sommes plus trompés ? Laissez-moi finir par cet exemple.

Tous le monde sait ce qu'est une vente à crédit. Il s'agit d'une vente qui vous octroie un certain délai pour payer. Le Prophète Muhammad (pbsl) était habitué à acheter des biens sans avoir l'argent pour payer cash et un commerçant juif lui avait bien octroyé un délai pour payer. Ainsi, une vente à crédit est tout à fait *halal*. Mais nulle part vous ne trouverez que le commerçant était autorisé à augmenter son prix quand la vente devenait une vente à crédit. Le prix cash et le prix à crédit doivent être strictement les mêmes. Parce que si le prix à crédit est plus élevé que le prix cash, cela signifierait que l'argent peut croître du simple fait du temps - et cette conclusion coule de source. Il faut attendre pour encaisser - donc du fait du temps qui m'est alloué, je dois payer davantage. C'est *riba* [usure] ! N'êtes-vous pas d'accord avec cela ?! Si il doit attendre pour recevoir l'argent - je dois payer davantage car je fais attendre, donc cela signifie que le temps équivaut à de l'argent. C'est *riba* ! La définition de l'usure en Arabie était que si on doit attendre pour son argent, on était fondé à obtenir un surplus. C'était de l'usure à La Mecque, et de même qu'à Médine. Ainsi le prix à crédit et le prix cash doivent strictement être les mêmes. Le Prophète a pourtant averti :

Vous suivrez pas à pas ceux qui vous ont précédés [juifs et chrétiens] à un tel point que s'ils s'enfonçaient dans un trou de lézard, vous les suivriez.

Voilà où nous en sommes de nos jours. Tout ce monde de banques prétendument islamiques est en train de prêter de l'argent à intérêt en le déguisant comme étant une vente, l'affublant du nom de *mourabaha*. Non ce n'est point de la *mourabaha*, c'est *riba*. Les banques commerciales conventionnelles vous prêtent de l'argent par devant, en toute clarté ; les banques islamiques vous la font à l'envers. Elles appellent leur produit *mourabaha*. Si vous ne vous fiez qu'à la connaissance extérieure, vous serez dupés. Mais si vous êtes dans la *halaqa*²⁶ et que la Lumière de Dieu vient à vous et que vous devenez apte à voir à travers Elle, alors vous ne serez pas trompés. Alors vous serez apte à reconnaître l'usure dans cette prétendue *mourabaha*.

Imaginons une maison en vente pour 500 000 euros et que vous n'avez pas le cash pour la payer. Mais le prix **cash** est de 500 000 euros. C'est le prix du marché. Pierre, Paul, Jacques : tous le savent, sauf peut-être le banquier. Ainsi, je me rends à la banque *prétendument* islamique. Là-bas on me dit : "Pas de problème! Nous achetons la maison pour 500 000." C'est un mensonge car ils n'achètent pas la maison - la banque n'a aucun droit de propriété sur la maison ! Absolument aucun ! **C'est un mensonge !** La banque vous dit : "*Nous achetons la maison 500 000 et nous vous la revendons 1 000 000 €. Nous vous octroyons 20 ou 30 ans pour payer.*" Ainsi le prix à crédit est de 1 000 000 €, parce que c'est une vente à crédit. Mais le prix cash est de 500 000! Pourquoi devrais-je payer 1 000 000 une maison dont le prix est de 500 000 ? **Il n'y a qu'une seule et honnête réponse à cette question. Je dois payer 1 000 000 parce que vous me donnez du temps pour payer. Ainsi la différence entre le prix à crédit et le prix cash est du fait du temps. C'est de l'usure !** Ce qui est amusant c'est que tous ces *mouftis*²⁷ - ne donnons pas de noms - émettent des *fatawa* qui vous disent que c'est *halal*. Le Prophète Muhammad (pbsl) nous a averti à propos de cela : une époque d'aveuglement spirituel, d'aveuglement interne et d'explosion de la connaissance empirique et extérieure. Ainsi, Mouftis, Maîtres et Soufis à travers le monde (car il y a même des théologiens soufis dans le lot), tous spirituellement aveugles, déclarent cela *halal* alors que c'est de

26 Cheminement spirituel.

27 Théologiens musulmans.

l'usure. Je vous ai donné seulement un exemple, alors qu'il y en a tellement d'autres.

[...]

Seigneur Dieu ! Par Ta Bonté infinie, montre-nous les choses telles qu'elles sont !

<Allahumma arinal ashia'qa ma'i>

Je prie Dieu afin qu'Il puisse tous vous bénir et vous permettre d'accéder à Sa Sainte Lumière, d'être Bénis par Elle et d'être capables de voir à travers Elle.